

FINALITE DU TRAITEMENT	FONDEMENT JURIDIQUE
Gérer le calendrier des collectes et les prises de rendez-vous associées, assurer l'accueil, l'orientation et l'identification des donneurs	Traitement nécessaire : <ul style="list-style-type: none"> - au respect d'une obligation légale du CTS/CRL - à l'exécution de la mission d'intérêt public dont est investi le CTS/CRL - pour des motifs d'intérêt public important - aux fins des intérêts légitimes poursuivis par le CTS/CRL (accueil des donneurs).
Evaluer et déterminer l'admissibilité des personnes en tant que donneur (notamment par le biais d'un questionnaire et d'entretien médical)	Traitement nécessaire : <ul style="list-style-type: none"> - au respect d'une obligation légale du CTS/CRL - à l'exécution de la mission d'intérêt public dont est investi le CTS/CRL - aux fins des intérêts légitimes poursuivis par le CTS/CRL (admission/sélection des donneurs) - pour des motifs d'intérêt public important - pour des motifs d'intérêt public dans le domaine de la santé publique - à la constatation, à l'exercice ou à la défense d'un droit en justice.
Tenir et mettre à jour le dossier administratif (création de la carte de donneur)	Traitement nécessaire : <ul style="list-style-type: none"> - au respect d'une obligation légale du CTS/CRL - à l'exécution de la mission d'intérêt public dont est investi le CTS/CRL - aux fins des intérêts légitimes poursuivis par le CTS/CRL (gestion administrative des donneurs) - pour des motifs d'intérêt public important.
Gérer la population des donneurs (ceci incluant l'information pré/post don, l'invitation et la convocation à des collectes de sang, ainsi que la communication avec les donneurs)	Traitement nécessaire : <ul style="list-style-type: none"> - au respect d'une obligation légale du CTS/CRL - à l'exécution de la mission d'intérêt public dont est investi le CTS/CRL - aux fins des intérêts légitimes poursuivis par le CTS/CRL (gestion des donneurs) - pour des motifs d'intérêt public important - à la sauvegarde des intérêts vitaux des donneurs.
Réaliser les prélèvements sanguins	Traitement nécessaire : <ul style="list-style-type: none"> - au respect d'une obligation légale du CTS/CRL - à l'exécution de la mission d'intérêt public dont est investi le CTS/CRL - pour des motifs d'intérêt public important - pour des motifs d'intérêt public dans le domaine de la santé publique.
Gérer les analyses de biologie médicale (qualification biologique des dons, génération des analyses et résultats, génération des comptes-rendus d'analyse)	Traitement nécessaire : <ul style="list-style-type: none"> - au respect d'une obligation légale du CTS/CRL - à l'exécution de la mission d'intérêt public dont est investi le CTS/CRL - pour des motifs d'intérêt public important - aux fins de diagnostics médicaux - pour des motifs d'intérêt public dans le domaine de la santé publique.
Informers les donneurs de sang en cas d'anomalie dans les résultats d'analyses	Traitement nécessaire : <ul style="list-style-type: none"> - au respect d'une obligation légale du CTS/CRL - à l'exécution de la mission d'intérêt public dont

	<p>est investi le CTS/CRL</p> <ul style="list-style-type: none"> - aux fins des intérêts légitimes poursuivis par le CTS/CRL (suivi des dons de sang) - pour des motifs d'intérêt public important - aux fins de diagnostics médicaux - pour des motifs d'intérêt public dans le domaine de la santé publique.
Produire les produits sanguins labiles (y compris gérer le stock de médicaments)	<p>Traitement nécessaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - au respect d'une obligation légale du CTS/CRL - à l'exécution de la mission d'intérêt public dont est investi le CTS/CRL - pour des motifs d'intérêt public important - pour des motifs d'intérêt public dans le domaine de la santé publique.
Envoi des plasmas au fractionneur pour fabrication de plasma frais congelés ou de médicaments	<p>Traitement nécessaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - au respect d'une obligation légale du CTS/CRL - à l'exécution de la mission d'intérêt public dont est investi le CTS/CRL - pour des motifs d'intérêt public important <p>pour des motifs d'intérêt public dans le domaine de la santé publique.</p>
Gérer la facturation (des analyses de biologie médicale, des produits sanguins et des médicaments)	<p>Traitement nécessaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - au respect d'une obligation légale du CTS/CRL - à l'exécution de la mission d'intérêt public dont est investi le CTS/CRL - aux fins des intérêts légitimes poursuivis par le CTS/CRL (facturation).
Conserver le lien entre le donneur et le don réalisé dans une optique de traçabilité des dons	<p>Traitement nécessaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - au respect d'une obligation légale du CTS/CRL - à l'exécution de la mission d'intérêt public dont est investi le CTS/CRL - aux fins des intérêts légitimes poursuivis par le CTS/CRL (traçabilité) - pour des motifs d'intérêt public important - à la sauvegarde des intérêts vitaux des donneurs et des patients - pour des motifs d'intérêt public dans le domaine de la santé publique - à la constatation, à l'exercice ou à la défense d'un droit en justice.
Assurer les obligations du CTS/CRL en matière d'hémovigilance et de pharmacovigilance	<p>Traitement nécessaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - au respect d'une obligation légale du CTS/CRL - à l'exécution de la mission d'intérêt public dont est investi le CTS/CRL - aux fins des intérêts légitimes poursuivis par le CTS/CRL (hémovigilance) - à la sauvegarde des intérêts vitaux des donneurs et des patients - pour des motifs d'intérêt public important - pour des motifs d'intérêt public dans le domaine de la santé publique.
Distribuer les produits sanguins labiles	<p>Traitement nécessaire :</p>

et médicaments (y compris les stocker)	<ul style="list-style-type: none"> - au respect d'une obligation légale du CTS/CRL - à l'exécution de la mission d'intérêt public dont est investi le CTS/CRL - aux fins des intérêts légitimes poursuivis par le CTS/CRL (stockage et distribution des produits sanguins) - pour des motifs d'intérêt public important - pour des motifs d'intérêt public dans le domaine de la santé publique.
Transmettre les échantillons à des instituts de recherche externe, sous réserve du consentement des donateurs	Traitement basé sur votre consentement
Réaliser un contrôle de qualité	<p>Traitement nécessaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - au respect d'une obligation légale du CTS/CRL - à l'exécution de la mission d'intérêt public dont est investi le CTS/CRL - aux fins des intérêts légitimes poursuivis par le CTS/CRL (qualité des processus de don du sang, gestion des anomalies) - à la constatation, à l'exercice ou à la défense d'un droit en justice - pour des motifs d'intérêt public important - pour des motifs d'intérêt public dans le domaine de la santé publique.
Etablir des statistiques à usage interne et externe	Traitement nécessaire aux fins des intérêts légitimes poursuivis par le CTS/CRL (statistiques).